

APPENDICE

(Voir p. 571.)

LE BUDGET DES DÉPENSES

RAPPORT DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES FINANCES NATIONALES SUR LE BUDGET DES DÉPENSES
DÉPOSÉ AU PARLEMENT POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE SE TERMINANT LE 31 MARS 1980

Le 13 décembre 1979

Le comité sénatorial permanent des Finances nationales qui a été saisi du budget des dépenses déposé au Parlement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980 a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 1^{er} novembre 1979, étudié ledit budget et en fait le rapport suivant:

INTRODUCTION

D'après le *procès-verbal du Sénat* du 1^{er} novembre 1979, le comité a reçu du Sénat l'autorisation d'examiner les dépenses projetées dans le budget des dépenses, déposé au Parlement, pour l'année financière se terminant le 31 mars 1980, et d'en faire rapport.

Conformément à cette motion, le comité a étudié l'ensemble du budget des dépenses et entendu les témoignages de l'honorable S. M. Stevens, président du Conseil du Trésor et des fonctionnaires suivants du Conseil: M. J. L. Manion, secrétaire; M. L. J. O'Toole, secrétaire adjoint, Direction des programmes; M. E. A. Radburn, directeur, Division des prévisions budgétaires; M. E. R. Stimpson, directeur, Division de l'analyse des dépenses; il a aussi entendu des représentants du Conseil économique du Canada: M^{me} Sylvia Ostry, présidente; M. D. W. Slater, directeur; M. R. Lévesque, directeur; et M. H. Bert Waslander, directeur, Personnel du projet, 16^e exposé annuel.

Le budget des dépenses de 1979-80 s'établit à 52,913 millions de dollars. Les postes budgétaires et non budgétaires (prêts, investissements et avances) représentent respectivement 50,768 et 2,146 millions de dollars. Ces prévisions comprennent également les postes statutaires de 31,673 millions de dollars et non statutaires de 21,240 millions de dollars. Les fonds pour lesquels le Parlement est prié de fournir une nouvelle autorisation représentent 20,382 millions de dollars.

Le comité poursuit son étude des prévisions budgétaires dans une perspective économique à moyen terme de manière à cerner les répercussions que le Budget actuel pourrait avoir sur l'expansion et la croissance économiques dans les années à venir.

PRINCIPAUX PROBLÈMES RENCONTRÉS DANS L'ÉTUDE DU BUDGET

1. La portion des dépenses statutaires par rapport à l'ensemble des prévisions budgétaires

Au cours de l'année financière 1972-1973, les paiements statutaires représentaient 54% des prévisions budgétaires, tandis que pour l'année financière 1979-1980, ils atteignent

près de 60%. De même les montants absolus de dépenses statutaires ont beaucoup augmenté passant de 10,2 à 30,3 milliards de dollars. Les prévisions budgétaires totales qui étaient de 19,0 milliards de dollars en 1972-1973 sont de 50,7 milliards de dollars en 1979-1980. C'est ainsi qu'aujourd'hui les paiements statutaires excèdent de 50% le total des prévisions budgétaires d'il y a 7 ans.

Dans le cas de plusieurs ministères les crédits statutaires sont supérieurs à ceux qui doivent être votés. Par exemple, la Commission canadienne de l'emploi et de l'immigration a des crédits statutaires à voter respectivement de 2,32 et 1,143 milliards de dollars. Pour le ministère de la Santé et du Bien-être social les dépenses statutaires par rapport aux crédits votés sont de: 13,643 milliards contre 431 millions de dollars, pour le ministère des Finances, 11,25 contre 168,1 milliards de dollars, et pour le Secrétariat d'État, 1,67 milliards contre 328 millions de dollars.

2. Service de la dette publique

Au cours de la dernière décennie, le service de la dette publique est passé de 12,6% à 16,5% des dépenses budgétaires. Il représente aujourd'hui au moins 8,5 milliards. Elle dépasse l'ensemble des paiements pour les transports et les communications (5,9%), la culture (2,0%) le service du gouvernement généraux (4,4%) et les frais généraux internes (3,1%).

La comparaison entre l'augmentation de la dette publique et les dépenses budgétaires pour une période donnée joue un rôle beaucoup moins important ces derniers temps en raison de l'usage croissant du système fiscal comme levier politique, une pratique que l'on qualifie habituellement de dépenses fiscales. Ces dernières comprennent les allègements fiscaux accordés aux entreprises et aux particuliers et les points fiscaux aux provinces. Ces dépenses fiscales ont augmenté très rapidement ces cinq dernières années et on estime que leur valeur excède le service de la dette publique. Le Comité a déjà exprimé son inquiétude à l'égard du fait qu'il n'y ait pas examen parlementaire systématique des «dépenses fiscales». Il est content que le ministre des Finances prenne l'initiative de divulguer le coût estimatif de ces dépenses fiscales.

3. La baisse des dépenses destinées à l'expansion et au soutien économiques

De 1969-1970 à 1979-1980, la part de ce secteur de dépenses est passée de 13% à 10,9%. Vu que cette part a augmenté avant de baisser, le taux de diminution exprimé est inférieur à la réalité.